

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°24.01.10

Présents	25
Pouvoirs	8

OBJET :
INTEGRATION DES
RESEAUX DE
COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES
DANS
L'ENVIRONNEMENT -
CONVENTION DE
FINANCEMENT DE
TRAVAUX ENTRE LA
COMMUNE ET LE
SMED 13 –
PROGRAMME 2023

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240205-24_01_10-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-quatre le 5 février

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hervé CAYLA à Saïd ACHACHE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

Afin d'assurer la préservation et la revitalisation de leur agglomération (hameaux, villages, bourgs et villes), des secteurs péri-urbains et de l'ensemble du paysage local, les Communes peuvent intervenir pour la réalisation de travaux d'embellissement des espaces publics, avec la mise en valeur des bâtiments, des monuments et de l'environnement urbain et naturel en général.

Les travaux d'effacement des réseaux aériens participent à ces embellissements d'ensemble du cadre de vie.

En application du cahier des charges de la concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique, le SMED13 assure la maîtrise d'ouvrage des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages de distribution électrique. En application du même cahier des charges (Article 8), le concessionnaire apporte une contribution pour le financement de ces travaux d'effacement des réseaux électriques et électroniques.

Pour coordonner la réalisation de ces travaux, il est proposé d'approuver une convention de financement définissant les engagements respectifs du SMED13 et de la Commune de Bouc Bel Air, en prévoyant la participation financière de cette dernière aux travaux de génie civil pour l'intégration des réseaux de communications électroniques et électroniques.

La présente convention a pour
administratives et financières relative
 Mise en technique discrète et/ou
communication électroniques.

Cette opération sera réalisée en coordination avec les travaux
d'intégration des réseaux de distribution publique d'énergie électrique
dans l'environnement : Avenue Thiers –RD60A (suite et fin).

Au terme des travaux énoncés ci-dessus, le SMED13 pourra proposer à
la Commune des travaux supplémentaires de même nature, dans la
limite de l'enveloppe financière visée à l'article 2 de la présente
convention.

Financement :

Le plan de financement de ces travaux s'établit comme suit :

Montant estimatif H.T des travaux	139 699 €
TVA 20% (due par la commune)	27 940 €
Montant Participation communale	167 639 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 25 janvier 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

APPROUVE la convention de financement de travaux pour
l'intégration des réseaux de communications électriques dans
l'environnement - Programme 2023 entre le SMED13 et la commune
de BOUC BEL AIR et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.